



Interface internet de location de résidences particulier/parti..

Par **redge45**, le **25/03/2009** à **17:35**

Bonjour, je compte créer une société qui proposera une vitrine aux propriétaires de résidences de location courte durée. Cette vitrine est composée d'une présentation de la résidence, des tarifs et d'un calendrier de disponibilités et de réservation en ligne. Les questions que je me (vous) pose :

1. Quelle est ma responsabilité au niveau des réservations vis à vis du locataire ?
2. Ai-je le droit de mettre en place un dispositif de réservation en ligne ? Quelles seront alors mes contraintes ?
3. Dois-je adhérer à un organisme pour exercer ?

Merci d'avance de vos réponses.